



CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin, aîné.)

Fin de la séance du 21 août.

On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi sur les pensions données aux victimes de l'attentat.

En voici le résultat :

Nombre de votans,	264
Boules blanches,	241
Boules noires,	23

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 300,000 fr. destiné à solder les dépenses des cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet.

M. Auguis : Il résulte des documents qui ont été fournis à votre commission, que les dépenses des cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet s'élevaient à la somme de 369,000 fr. Je regrette vivement que M. le rapporteur n'ait pas annexé à son rapport les détails de cette dépense, qui me paraît vraiment extraordinaire. Les sommes qui vous sont demandées sont évidemment exagérées, et selon moi, oser vous faire ces demandes, c'est exploiter d'une manière indécente un triste et funeste événement.

Le centre : A l'ordre ! à l'ordre !

M. Thiers : Ah ! c'est insupportable !

M. Auguis : Je n'accuse pas l'administration. Je me serais mal exprimé, si l'on avait pu interpréter ainsi ma pensée.

M. Thiers : Sachez alors vous exprimer. (Grand bruit.)

M. Auguis : Je dis que l'administration des pompes funèbres a des tarifs exorbitans, sur lesquels j'appelle l'attention de l'administration publique, et sur lesquels aussi je provoque sa sévérité.

M. Thiers : Il est douloureux pour nous d'être obligés de discuter sur une pareille matière; non pour moi, mais pour mon pays, je suis honteux qu'une grande solennité soit souillée, à deux jours de distance, par de pareils détails.

Dans cette triste solennité, rien ne s'est passé d'après les règles ordinaires. En cinq jours, il fallait organiser une cérémonie funèbre. Nous avons été obligés de faire appel aux entrepreneurs les plus habiles, de multiplier les ouvriers, de ne pas marchander sur la main-d'œuvre. La dépense a été excessive, j'en conviens, mais vous ne vous doutez pas des dimensions immenses de l'église des Invalides qui a fait reculer les entrepreneurs les plus hardis.

Quand la dépense a été faite, nous avons fait demander les comptes des entrepreneurs; sans doute ces mémoires ne sont qu'approximatifs, et d'ailleurs, ils reviendront à votre examen; mais il ne faut pas que des hommes honorables soient accusés d'avoir exploité une circonstance douloureuse, et il est toujours pénible d'avoir à repousser des insinuations, qui, adroites ou maladroites, n'en sont pas moins insupportables pour d'honnêtes gens.

M. Garnier-Pagès : Je ne viens pas continuer la discussion qui a eu lieu tout-à-l'heure; je viens soumettre à la chambre des observations d'une tout autre nature.

Une des conséquences les plus utiles de la révolution de juillet fut, à mon avis, de faire plus qu'on n'avait fait par la charte de la restauration, c'est-à-dire d'établir non-seulement la liberté, mais l'égalité des cultes. Dans les dépenses qui ont été faites et qu'on vous demande de voter, se trouve une somme destinée au paiement des frais faits pour une cérémonie religieuse à laquelle on a cru devoir faire assister les trois grands pouvoirs de l'état. Assurément, on ne me reprochera jamais de m'élever contre un culte quelconque, car je respecte la pensée de l'homme dans toutes ses circonstances; assurément aussi on ne me reprochera jamais de vouloir que les desservans des cultes ne puissent pas faire entendre des prières dans des circonstances graves; ce n'est ni ce que j'ai dit, ni ce que je veux dire, ni ce que je dirai jamais; mais il y a une différence énorme, selon moi, entre les prières demandées et faites dans tous les temples, et les prières qui ont un caractère tout autre, un caractère en quelque sorte politique, puisque les trois pouvoirs de l'état sont appelés à y prendre part.

Lorsque la charte de 1830 fut faite, le premier député qui demanda des rectifications à celle de 1814 sollicita la suppression de l'article relatif à la religion de l'état; rapporteur de la constitution nouvelle, M. le président de la chambre demanda le remplacement des mots religion de l'état par ceux-ci : religion de la majorité des Français; et cette proposition, il la faisait au nom de la commission.

Il termina par ces paroles :

« Il fallait donc effacer des termes qui, sans rien ajouter à ce que la religion aura toujours de saint et de vénérable à nos yeux, étaient devenus la source de beaucoup d'erreurs qui ont finalement causé la disgrâce de la branche régnante et mis l'état sur le penchant de sa ruine. »

Assurément, si ce qui a été fait sous la restauration a pu être un des graves motifs de l'expulsion de la branche aînée des Bourbons, vous ne voudrez pas que les faits qui se sont alors accomplis se renouvellent; il ne suffit pas que les mots ne se ressemblent pas, il faut encore que les faits n'aient aucune identité.

Or, je le demande aux hommes les plus habiles de cette chambre, comment les mots religion de l'état peuvent-ils être entendus? Veut-on dire qu'il ne sera pas permis de faire partie d'un des trois pouvoirs sans appartenir à la religion catholique? Non, sans contredit, non; car, nous avons eu des hommes de différentes religions dans les chambres de la restauration.

On ne veut pas dire apparemment que les trois pouvoirs, qui ne représentent pas la majorité, mais qui, constitutionnellement parlant, représentent tous les Français sans exception, ne pourront pas, lorsqu'il y aura des actions de grâces à rendre au ciel, se dispenser d'assister à une cérémonie quelconque d'un culte particulier; car ce serait blesser la liberté des cultes.

Vous ne vous préoccupez pas de ce que les premiers actes peuvent avoir de dangereux; pour moi, je m'en préoccupe. Assurément, s'il n'y avait à craindre que de voir rétablir les Te Deum politiques et les messes du St-Esprit, je ne serais pas monté à cette tribune pour faire cette observation; mais il est des hommes dans le clergé, et je crois qu'il m'est permis de le dire après M. le président, des hommes qui sont toujours tentés de sortir de leur mission politique, des hommes qui ne craignent pas de dire que c'est par suite d'un avertissement du ciel qu'on rentre dans le giron de l'église. Je ne crois pas que ce soit ainsi que vous entendiez les choses.

Eh bien! sans trop vous effrayer de ce qui peut arriver, il faut faire attention à ce qui arrive; sans trop nous effrayer de ce qui a été fait, il faut se rappeler ce qui s'est passé. Je désire que tout le monde soit libre, les desservans du culte comme ceux qui le suivent; mais je ne veux pas de religion de l'état.

Encore une fois, Messieurs, je vous prie de ne point oublier ces mots du rapporteur de la charte :

« Il fallait donc effacer des termes qui, sans rien ajouter à ce que la religion aura toujours de saint et de vénérable à nos yeux, étaient devenus la source de beaucoup d'erreurs, et ont finalement causé la disgrâce de la branche régnante et mis l'état sur le penchant de sa ruine. »

Prenez-y garde, Messieurs, prenez-y garde, les mêmes faits peuvent, doivent amener les mêmes résultats.

M. Jay, rapporteur : Mon honorable ami, M. Garnier-Pagès (on rit), M. Garnier-Pagès veut que le vœu du peuple soit accompli; eh bien! qu'il se rappelle ce que ce peuple a voulu en 1830. Lorsque le peuple de juillet voulut rendre hommage aux victimes de juillet, il invita un honorable ecclésiastique, le vicaire de St-Germain-l'Auxerrois, à venir bénir les tombes des victimes de juillet.

A gauche : Le peuple a pourtant démoli St-Germain-l'Auxerrois!

M. Garnier-Pagès : Le vœu du peuple ne consiste pas dans quelques personnes. Le peuple français n'est pas représenté par quelques citoyens, mais vous, Messieurs, constitutionnellement parlant, vous représentez le pays, les trois pouvoirs représentent la nation.

Il y a eu deux actes différens dans les cérémonies; il y a eu les prières des morts, que personne ne blâme, puis un Te Deum.

Le centre : Ah ! ah !

M. Garnier-Pagès : Et assurément, cela n'avait aucun rapport avec les tristes funérailles de la veille. J'ai déjà dit, et je le répète, car j'ai besoin d'être bien compris, j'ai déjà dit que j'approuvais de tout mon cœur la demande à toutes les communions, aux sectes même qui ne communient pas (on rit), de faire des prières. M. le ministre de la justice, qui a les cultes dans son administration, a fait une lettre que je ne blâme pas, et dans laquelle il a demandé ces prières. Mais il y a quelque chose de bien différent entre demander des prières à toute la France, à tous les hommes, quelles que soient leurs opinions, ou bien faire assister à une cérémonie les trois corps de l'état; et ils y ont assisté (murmures), et ils y ont assisté comme corps; car M. le ministre de l'intérieur a demandé textuellement que la chambre ne se réunît pas le jour du Te Deum, afin que la chambre pût assister à la cérémonie. (Violens murmures. — Plusieurs voix : On y est allé isolément.)

Alors, toutes les difficultés sont levées pour ma conscience. (On rit au centre.)

Je crois, Messieurs, que ma conscience est tout aussi difficile qu'aucune des vôtres. (Très bien.)

Messieurs, je puis le dire, je suis de ceux qui veulent qu'on examine leur vie, non seulement quand ils sont députés, mais encore alors même qu'ils ne le sont pas.

Messieurs, si les chambres ne sont pas allées comme corps, au Te Deum, si l'on n'a pas vu des hommes d'une religion autre que la religion catholique s'y rendant parce que c'était une cérémonie de l'état, je suis loin de me plaindre; je n'ai plus rien à dire.

M. Thiers : Je ne croyais pas qu'un acte solennel pût devenir l'objet d'une discussion, mais le gouvernement actuel est toujours mu de sentimens vrais, nationaux, et il peut les avouer tous.

Oui, il y a eu deux cérémonies et il devait y en avoir deux. Pourquoi cela? Il y eut un jour de grande douleur inspirée par les victimes tombées à côté du roi; mais, après ce sentiment douloureux, tous les hommes qui ont prêté serment au roi et à la charte devaient éprouver la joie de voir le roi échappé au plomb des assassins. Ces deux sentimens trouvaient place l'un à côté de l'autre. (Très bien! très vrai!) Mais, Messieurs, c'est l'habitude des peuples et surtout des peuples libres, de répandre leurs sentimens au pied des autels.

La vue des cercueils excitait la douleur; mais, en voyant aussi cette tête auguste à laquelle tiennent nos destinées et notre repos à nous, comme le repos de ceux qui le maudissent, en la voyant sauvée comme par miracle, cette tête auguste, nous avons conduit la France entière au pied des autels. Et à quels autels devions-nous la conduire? Le gouvernement, c'est-à-dire le roi et les chambres, ont conduit la France au pied des autels de toutes les religions; mais le gouvernement ne peut aller à tous les cultes et les pratiquer à la fois. Il a conduit la France au pied des autels de la religion de la majorité. La chambre a rejeté, il est vrai, la religion de l'état en ce sens qu'aucune religion ne doit plus imposer aux autres des conditions qu'aucune pensée indépendante ne peut accepter; mais la charte qui a été faite en présence des faits, sur les faits, a reconnu que le culte de la majorité était le culte catholique. Et le jour où le roi va au pied des autels, ce doit être au pied des autels du culte de la majorité; car, en religion comme en législation, la France est soumise à la domination des majorités.

M. le président donne lecture du passage de son rapport sur l'article de la charte de 1830, qui concerne la religion catholique, passage dont le préopinant n'a cité qu'une partie. Dans ce passage, le rapporteur reconnaît combien il importe, au contraire, d'entourer de vénération la religion professée par la majorité des Français. C'est après m'être ainsi expliqué, dit M. le président, que je dis : Le mot de religion de l'état a donné lieu à de graves erreurs; il a causé la chute de la branche aînée et mis la France à deux doigts de sa perte.

Ce que j'espère nous ne reverrons pas! s'écrie vivement l'orateur.

M. Garnier-Pagès : Voici toute ma réponse : « Le peuple français ne le souffrirait pas. »

M. le président :

Qu'on puisse aller même à la messe :

Ainsi le veut la liberté!

Voici l'article du projet :

« Article unique. Il est accordé au ministre de l'intérieur, comme supplément au budget du ministère, pour l'exercice 1835, un crédit extraordinaire de 300 mille fr., destiné à solder les dépenses des cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet. »

Il est procédé au scrutin secret, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votans,	252
Boules blanches,	236
Boules noires,	16

La chambre adopte.

M. le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la presse.

M. Petou : Il ne serait pas convenable de commencer une discussion d'une si haute importance à une heure aussi avancée.

Le centre : Tiens ! tiens !

M. Petou : On pourrait terminer la séance par des rapports de pétitions.

M. le président : La chambre est prête à écouter, les orateurs sont prêts à parler; on peut en entendre quatre aujourd'hui.

Voix de gauche : Ne pourrait-on pas voter la loi?

M. le président : La parole est à M. de Lamartine.

M. de Lamartine monte à la tribune et s'exprime en ces termes :

Messieurs, si j'écarte d'abord les sinistres images qui nous obsèdent, et que cette discussion même évoque devant vous : cette fête meurtrière, ce roi et ses fils menacés du même coup, cette mort jetée au hasard sur des centaines de citoyens pour atteindre la patrie dans un seul, ce sang de tant d'illustres ou obscures victimes versé à torrents sur le pavé de nos rues, ce n'est pas que cette horrible orgie du crime ait soulevé dans mon âme moins de pitié, moins d'indignation que dans les vôtres. Le Français n'a

qu'un cœur; il peut avoir des affections, des convictions diverses; mais, sous quelque bannière qu'il se rencontre, le crime est partout son ennemi. Une cause servie par de pareils ministres n'aurait que des scélérats pour sectateurs.

Si je me soustraiss donc un moment à l'horreur qui nous a tous saisis à l'explosion de cette mine anarchique, ce n'est pas pour l'atténuer, ce n'est pas pour l'oublier, ce n'est pas même pour décliner les périls à venir; c'est pour conserver, à moi-même et à la chambre, le sang-froid nécessaire à la circonstance imposante où la présentation des projets nous place.

Comme vous, autant que vous, Messieurs, j'ai frémi d'indignation, j'ai rougi de honte; comme vous, comme ces ministres des autels qui ont reconnu le doigt de Dieu dans la conservation du chef de l'état et de sa famille, j'ai remercié la providence d'avoir préservé le pays dans un homme.

Comme vous, aussi, après le premier saisissement du meurtre, j'ai regardé avec anxiété autour de moi; je me suis demandé quel était cet horrible symptôme? d'où venait le mal? où serait le remède, et s'il y en avait contre le retour de semblables atrocités? s'il fallait rester, les bras croisés, sous le feu combiné des passions les plus acharnées, les plus infernales?

Je me suis demandé tout cela, Messieurs, non point en homme de parti, mais en honnête homme, mais en présence de ma conscience de citoyen, en face du serment civique que nous avons loyalement apporté à cette tribune. Je ne me suis nié aucun des excès de la presse, aucune des perversités des partis, aucun des périls publics ou privés; et cependant, je vous l'avoue, Messieurs, soit impuissance de mon esprit, soit, au contraire, prévision plus calme et plus lointaine de la réflexion, je me suis répondu que si j'étais ministre, que si j'assistais aux conseils du gouvernement, ce ne serait pas à la législation que je demanderais le remède : ce serait à l'opinion.

Oui, Messieurs, dans cette pensée, j'attendais avec trouble les actes du gouvernement après l'attentat de juillet. Une convocation des chambres? Elle devait avoir lieu. La France avait besoin de se revoir, de s'interroger, de se raffermir en nous. Des retentissemens? Il devait y en avoir dans les faits, puisqu'il y en avait dans les esprits. Des projets de loi? Quelques-uns, du moins, devaient être le prétexte ou le motif de notre réunion autour du gouvernement.

Ainsi, Messieurs, qu'une juste clameur publique, trouvant sa sanction dans cette chambre, fit disparaître devant la loi ce qui a déjà disparu devant le mépris public, non pas la caricature politique ou littéraire, cette satire lithographiée, cette spirituelle parodie de la figure, qui n'enlaidit pas plus le visage que la parodie de nos théâtres subalternes n'enlaidit Voltaire ou Racine; mais la caricature atroce et séditieuse où la perversité du cœur joue avec le crime et prostitue les plus saintes images de la patrie; qu'une loi rendît le vote secret au jury, qui ne doit pas, comme nous, compte de ses opinions à ses commettans, mais qui ne doit compte de ses jugemens qu'à Dieu dans le ciel et à sa conscience sur la terre; qu'une loi fortifiât cette inviolabilité de la personne royale et considérât comme sacrée cette personnification de la société tout entière qui se sent profanée quand on la profane, et blessée quand on ose y attenter; qu'une loi, enfin, purgât nos théâtres du cynisme sanguinaire qui les déshonore et les férocifie; qu'elle ne permît plus que le délire, que le mauvais rêve d'un jeune insensé vint souiller l'imagination de tout un peuple de la contagion de ses débâches d'esprit, en confiant l'exercice de cette censure toute morale à des jurys indépendans et responsables, à une sorte de sacrodoce des mœurs publiques.

Ces lois, Messieurs, commandées par les circonstances, inspirées par des nécessités évidentes, auraient eu l'adhésion unanime de tous ceux qui regardent la société comme sainte et comme inviolable; et cependant, faut-il vous dire toute ma pensée? Je ne l'aurais pas fait dans ce moment; j'aurais attendu quelque temps; j'aurais laissé tomber la trop vive émotion de l'indignation publique; j'aurais laissé se dissiper la fumée de ce champ de carnage pour mieux juger les positions; j'aurais laissé l'opinion travailler un moment sur elle-même et prévenir la législation par son dégoût et par son horreur.

Le crime de juillet, trompé par la providence, était favorable à l'esprit de résipiscence sociale, à l'esprit monarchique en France. Cette épouvantable catastrophe, qui devait tourner en force et en popularité au pouvoir, j'aurais craint, je l'avoue, en y touchant, de la faire tourner contre lui; les événemens livrés à eux-mêmes ont une force occulte, mais toute puissante; on ne sait pas assez ce qu'ils renferment de leçons et de convictions pour les peuples.

Les peuples, Messieurs, n'ont pas besoin de commentaires pour lire dans ces textes sanglans le péril et le salut des sociétés.

Vous avez pensé autrement. Je le déplore; je déplore surtout la pensée qui vous a inspiré un projet de loi, que dis-je? un projet de mort sur la presse, dans un gouvernement né de la presse, dans un ordre d'insinuations qui souffre mais qui vit de la presse, et en face d'un avenir qui ne peut naître que de la presse.

Eh! Messieurs, ce n'est pas aveuglement, ce n'est pas optimisme chez moi; je ne me dissimule rien. Je confesse, la rougeur au front, que la presse politique en France, à quelques belles exceptions près, ne s'est pas montrée digne de sa haute et sainte mission! Le pays, par une étrange anomalie, vaut mieux que son expression; l'esprit public est plus sain que ses organes. Oui, la presse distille souvent à chaque ligne la haine, la calomnie, le mensonge et l'outrage; elle s'insurge et l'anarchie. J'en conviens; combien de fois n'aurais-je pas partagé vos justes colères contre elle; combien de fois n'aurais-je pas été tenté de la maudire moi-même, de lui souhaiter un bâillon de fer, si je ne m'étais pas souvenu que l'erreur et la vérité, le bien et le mal, la blessure et la guérison passaient par la même bouche, se servaient du même organe, et que bâillonner le mensonge c'était aussi bâillonner la vérité!

Oui, Messieurs, la presse est souvent amère, souvent inique, quelquefois atroce contre tous; rien ne la calme, rien ne la touche; elle pervertit les intentions, elle oublie les services, elle renie ses doctrines d'hier, pour être toujours prête à vous opposer ses doctrines d'aujourd'hui; vous êtes son aliment; il faut qu'elle vous devore pour vivre! Elle est la difficulté des temps, l'impossibilité, si vous voulez, des gouvernemens actuels; mais aussi elle est leur condition; elle est le sens nouveau de l'esprit humain. La tourner pour soi, ou la vaincre en la mettant dans son tort, voilà la seule manière de traiter la presse. Mais la nier, mais la briser, mais l'étouffer! c'est la tentative d'un insensé, c'est une entreprise qui retombe sur ceux qui la tentent, soit qu'ils réussissent, soit qu'ils succombent; cela mène en arrière, et les nations ne reculent pas long-temps. Cela mène à Moscou ou à Prague par le chemin de l'aveuglement, ou par le chemin de la révolte!

Mais est-il donc si difficile de s'y résigner et de la subir? Tous les gouvernemens l'ont prétendu comme vous; mais les gouvernemens sont les ennemis nés de la discussion; il ne faut pas les entendre seuls. Si la presse a des torts réels contre vous, s'il y a des années laborieuses à passer, des amertumes politiques à boire,

des périls même à encourir; soyons sincères, Messieurs: je n'aime pas les récriminations, je méprise cette controverse de vengeance qui triomphe dans la contemplation des embarras présents par le souvenir des fautes passées; mais soyons justes: est-ce bien à vous à vous plaindre? n'avez-vous rien à vous pardonner à vous-mêmes? n'y a-t-il pas quelque expiation cachée dans les injustices de la presse à votre égard? Quel usage en avez-vous fait vous-mêmes dans un autre temps? avez-vous été toujours justes, toujours modérés, toujours impartiaux avec le gouvernement de la restauration? oh! si j'exhumaient vos écrits et vos paroles d'alors, vous en seriez étonnés! je ne le ferai pas. Mais souvenez-vous du ministre Martignac: à ce moment à jamais regrettable où la monarchie des Bourbons se livrait à vous par l'organe d'un honnête homme, si alors vous n'eussiez pas répondu à ses avances par des suspensions, à ses concessions par des exigences, à ses caresses par des outrages, la monarchie, repoussée, injuriée, calomniée, rebulée entre les mains d'amis meurtriers par votre presse implacable, ne se fût pas portée peut-être à la tentative coupable où nous avons risqué de nous engouffrer avec elle: Oh! il y a toujours du passé dans le présent, et les misères, les impossibilités, les catastrophes d'une époque sont toujours les conséquences, disons mieux, les expiations d'une autre.

Vous avez fait tout cela; vous venez le défaire, vous venez vous-démentir vous-mêmes, vous venez accuser vos propres paroles, et vous vous plaignez que le pouvoir manque de considération! Nous sommes las, dites-vous, de notre patience; cette brave garde nationale est lasse de subir sans bouclier et sans vengeance les coups de fusil des factieux embusqués derrière la presse; la royauté est lasse de se voir exposée, sans même pouvoir se défendre, aux insultes, aux dérisions, aux menaces de cette presse qui chauffe sans cesse les imaginations faibles jusqu'à ce qu'elles fassent explosion par une guerre civile dans nos rues ou par le crime d'un scélérat caché dans l'ombre.

Messieurs, nous comprenons tout cela. Et nous aussi, nous sommes las, et le pays aussi est las, et c'est précisément parce que le pays est las, parce que son dégoût et son indignation répondent seuls aux provocations de la presse criminelle, c'est parce qu'elle a tout dit, tout fait, tout osé, c'est parce qu'elle a abusé d'elle-même jusqu'à s'enlever que nous ne concevons pas les mesures que vous demandez. C'est bâillonner des gens qui ne savent plus que dire.

L'honorable rapporteur vous a fait un tableau tel de notre situation morale, qu'il n'y aurait plus, selon lui, qu'à s'envelopper de son manteau, et à contempler la ruine des mœurs et de la patrie. Mais, Messieurs, considérons donc un peu sérieusement la valeur réelle des effets subversifs de la presse. Voilà cinq ans que la presse, continuant contre vous le feu de juillet, a épuisé tout l'arsenal des passions et des colères contre le chef du gouvernement, contre les pouvoirs politiques, même contre les pouvoirs élus, contre les supériorités de tout genre, contre la propriété, contre la religion! La France lui a été livrée comme en expédition! Eh bien! Messieurs, regardez autour de vous: qu'a-t-elle produit? qu'est-ce qui est tombé? où est la désorganisation, où sont les ruines? Votre tiède était renversé: il s'est relevé; les bons citoyens étaient épars, et tremblaient dans la victoire qui avait attiré sa force au peuple: ils sont ralliés sous l'étendard de la garde nationale, et ils forment l'invincible armée de l'ordre public. L'armée était dissoute; vous avez quatre cent mille soldats disciplinés comme un seul homme. Vous étiez sans sympathie et sans alliance au-dehors, et vous avez repris en Europe le rang que notre caractère national et l'empire des idées nouvelles vous assigne. On menaçait la propriété, et la propriété possède tout, même les droits électifs qui ne devraient pas lui appartenir exclusivement! On pillait l'archevêché, on démollissait vos temples, et vos temples restaurés et remplis témoignent que la religion et la liberté se comprennent, et reconnaissent leur commune origine! Vos élections étaient abandonnées au souffle des partis violents, et, depuis vos conseils municipaux jusqu'à cette chambre devant laquelle je parle, vos corps électifs sont remplis d'hommes de bien, d'intelligence, de conservation, de probité! L'émeute était dans vos rues: l'ordre et la paix y régnaient, et si un crime épouvantable éclata et fit saigner tous les cœurs français, ce crime ne produit dans toute la France qu'un frémissement d'horreur et d'exécration. Votre royauté même, tant outragée, tant insultée, traînée si souvent sur la claie du journalisme de toutes couleurs, je vous le demande, qu'a-t-elle perdu en considération réelle? Oui, je vous le demande à vous-mêmes qui, témoins du dernier attentat, avez vu le prince grandir sous les balles, dans le péril, et, par son sang-froid pour lui-même et par sa pitié pour les autres, honorer le caractère français dans le chef de la nation.

Eh bien! Messieurs, tout cela s'est cependant fait devant la presse, qui, selon vous, rend tout impossible! Répondez-moi en conscience: tout cela se fût-il opéré mieux et plus vite avec une presse muette, adoulatrice ou corrompue? qui osera le dire? Non cela n'eût pas eu lieu.

C'est la presse qui a fait tout cela, et comment l'a-t-elle fait? de deux manières, Messieurs: par sa sagesse et par ses excès même. Elle a repoussé dans le bien par l'horreur du mal; elle a menacé, elle a averti. Elle a été la voix du désordre, de la spoliation, de l'anarchie, des passions effrénées et coupables se levant sans cesse du milieu du peuple pour annoncer le péril, pour presser les bons sentiments, les bons citoyens de se rallier et de se discipliner. Elle a été la *qui vive!* éternel de l'ennemi dans les ténèbres et dans la mêlée qui suivent toujours les révolutions! Elle a dit tout haut, et toujours, le dernier mot des factions, la pensée secrète de vos ennemis; elle a été l'homme ivre que les Spartiates faisaient voir au peuple pour le dégoûter de l'ivresse! et vous l'accuseriez! et vous la frapperiez! et vous lui imposeriez le silence! et où seriez-vous si elle n'avait pas parlé?

Ah! Messieurs, c'est l'arme des factions; mais c'est le conseiller incorruptible des gouvernants! Oui, c'est le silence que lui imposait la loi meurtrière présentée par le gouvernement; c'est le silence encore que lui impose le projet bâtarde de votre commission; c'est toujours une loi de fer; c'est un règne de terreur pour les idées!

Et que voulez-vous qu'elle dise, quand vous jetez un piège sous chacune de ses paroles, une ruine sous chacun de ses articles? quand vous créez des crimes indirects et des amendes qui sont la fortune d'un journal tout entier? Que voulez-vous qu'elle dise quand, dans ses articles que j'ai relus plusieurs fois, croyant que mes yeux me trompaient, vous frappez en elle, quoi? la provocation peut-être? Non: le désir, le vœu, l'espérance, et jusqu'à la discussion!

Votre commission a rougi à ces termes; elle a adouci cette barbarie de la loi; mais la loi était votre pensée, puisqu'elle est sortie spontanément de vos mains! C'est une loi de premier mouvement; c'est une loi qui vous révèle ou qui vous trahit! Oui, elle trahit votre haine aveugle contre cette presse que vous n'avez su ni modérer quand vous étiez opposition, ni supporter depuis qu'elle vous a jetés au pouvoir.

Ah! Messieurs, dire qu'on est libre et tuer la discussion! comme si la liberté était autre chose que la discussion! dire qu'on est libre et atteindre la liberté humaine jusque dans l'espérance! Et savez-

vous à quoi on réduit les partis quand on leur interdit jusqu'à l'espérance? On les réduit au désespoir, c'est-à-dire aux complots, aux conjurations, au crime!

Ah! nous vous demandons l'amnistie, il y a six mois, et vous n'avez pas voulu nous entendre; nous vous demandons aujourd'hui la tolérance et la discussion, et vous nous fermez la bouche! Je ne sais pas si l'amnistie eût prévenu le crime; mais je sais que l'oppression y conduit: que Dieu écarte les conséquences de semblables folies!

Comme vous, nous voulons une monarchie tant que le pays la veut, et à condition que la monarchie ne soit plus que le symbole de l'unité des pouvoirs; comme vous, nous voulons protéger la vie des citoyens et l'inviolabilité des personnes royales.

Si une dictature était nécessaire au salut du pays, nous vous la voterions, nous la voterions au gouvernement; mais vous n'osez pas la demander franchement pour vous. Vous venez la demander à la loi dans cet article; vous venez nous demander la seule dictature, sans contrôle et sans responsabilité, la dictature timide, honteuse, indirecte, la dictature du silence! Non contents de fermer la discussion pour la presse, vous reutez, par l'article, dans ces juridictions exceptionnelles des corps politiques, qui sont le premier acheminement et le dernier complément de toute tyrannie.

Un prince qui nomme les sénateurs, un prince qui accuse devant les sénateurs, un sénat qui juge en tribunal de lèse-majesté: voilà donc quel sera désormais le mécanisme de tout votre système de liberté et de légalité pour la presse. O moquerie des temps! ô dérision des institutions libérales! doctrines dégradantes, mais conformes à celles que M. le ministre de l'instruction publique professait hier à cette tribune, quand il vous disait que le châtement, que la terreur étaient la moralité des sociétés, comme si l'effet des gouvernements libres n'était pas précisément de placer la moralité dans la conscience des peuples, et de faire sortir l'ordre de la liberté.

Ainsi, le silence d'un côté, le châtement de l'autre s'asseieraient, selon vous, au seuil des gouvernements libres et, pour que rien ne manquât à la ressemblance avec le despotisme, le supplice serait la dernière sanction à la loi; non, Messieurs, il n'en est que la vengeance!

Messieurs, quand on se livre à de tels mouvements d'impatience, on s'enlève le bénéfice du temps; on méconnaît sa mission politique. L'œuvre laborieuse de restaurer une société nouvelle, non pas avec les débris du passé, mais avec les matériaux de la raison et de l'avenir.

Cette œuvre ne s'accomplira pas sans péril et sans peine; cela ne s'achève pas dans le silence et le repos: la société est une mêlée: gouverner, c'est combattre. Quand on s'est chargé de faire l'éducation d'un grand peuple à la liberté et par la liberté, il faut l'achever aux conditions qu'on a acceptées, ou abandonner l'œuvre à des courages plus fermes, à des mains plus impassibles; si ces conditions sont impraticables, il faut le dire tout haut: nous jurerons. Je n'ai pas un puéril fanatisme pour ces conditions que les nations s'imposent à elles-mêmes dans l'enthousiasme de l'amour ou de l'opposition, et qu'ensuite elles ne peuvent accomplir. Les chartes sont faites pour les peuples, et non pas les peuples pour les chartes. Si je croyais que la charte fût la mort du pays, je vous dirais: Brisez la charte et sauvez le pays! Si je croyais que la presse fût l'impossibilité gouvernementale, je vous dirais: Muselez la presse; ils sont impossibles sans elle. Etudiez votre temps; toutes les époques ont leur caractère; toutes les époques de l'histoire ont leur passion propre et spéciale qui est leur condition de vie et de mort; de vie si elle est comprise par les hommes d'état du moment, de mort s'ils se refusent à la comprendre et à la servir.

La grande, la généreuse passion de ce temps-ci, Messieurs, c'est la passion de l'avenir, c'est la passion des améliorations, des développements, des réformes, des progrès pour l'avenir! C'est là ce qui remue et dévore toutes les intelligences généreuses, jeunes, désintéressées d'elles-mêmes, passionnées pour l'humanité qui doit venir après nous. C'est une sainte et sublime passion; ce fut celle du christianisme, quand, dégoûté du monde corrompu qui s'écroulait autour de lui, il s'élançait dans les doctrines nouvelles pour découvrir l'espérance et la fraternité! Ce fut celle de Colomb quand il chercha et trouva un monde au delà des mers! Eh bien! l'instrument de cette passion de l'humanité moderne, c'est la presse, c'est la discussion, c'est l'examen. Ne le brisez pas dans ses mains, ou il vous brisera vous-mêmes. Savez-vous tout le secret de l'art des gouvernants aujourd'hui? c'est d'établir l'équilibre entre l'esprit d'ordre et de conservation et cette passion de l'avenir. Si l'un l'emporte, vous avez la servitude; si l'autre triomphe, vous avez la révolution. Votre loi détruit l'équilibre; elle ferme l'avenir, elle coupe la route à tout examen politique, et par conséquent à tout progrès; elle refoule l'esprit humain et rend les révolutions certaines. Je sais que ce n'est pas votre intention, je sais que c'est une loi de surprise et d'indignation; mais, Messieurs, prenons-y garde, c'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède; il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter, hors de leur voie naturelle, dans le passé et dans le despotisme. C'est la robe ensanglantée de César qui, secouée du haut de la tribune, précipita le peuple romain dans la servitude.

Messieurs, si nous croyions vos lois utiles, si nous savions nous-mêmes une loi qui pût empêcher un scélérat de rêver un crime et de l'accomplir, si nous savions une loi qui pût empêcher les partis effrénés d'exister et de se combattre en déchirant le sein de la patrie commune, nous la voterions d'urgence, nous la voterions d'enthousiasme. Mais de loi pareille, il n'y en a pas. Encore une fois, ce sont les mœurs, c'est l'esprit public, c'est l'opinion qui est insuffisante: ce n'est pas la législation.

Vous en resserreriez en vain les mailles; le moyen d'agir sur l'opinion c'est de gouverner, c'est de donner de l'impulsion, du mouvement et de l'action à votre corps social qui s'enlève ou se pervertit dans l'inaction, dans la stupeur où nous restons depuis juillet; c'est de ne pas ajourner sans cesse les réformes utiles aux masses; c'est de ne pas laisser stérile pour le peuple une révolution faite par le peuple; c'est de ne pas nous tenir séquestrés de grands intérêts qui s'agitent dans le monde oriental; c'est de ne pas laisser un peuple ami s'entre-déchirer sur nos frontières; c'est de ne pas le regarder l'arme au bras égorgé ses prêtres, brûler ses autels, fusiller tour à tour et les amis de la liberté et les défenseurs du trône, et présenter à l'Europe et à l'histoire le spectacle immoral et atroce du sang humain versé à longs flots sans que la France s'en émeuve, jusqu'à ce que, par la victoire de l'un des deux partis en Espagne, vous n'ayez plus sur vos frontières qu'une anarchie impuissante ou un despotisme ennemi, ou qu'un grand peuple ait disparu de la balance des états constitutionnels. Voilà ce qu'il y a à faire. Les grandes missions ne manquent jamais aux grands peuples!

Cela n'empêchera pas un crime, un assassinat, dites-vous? Qu'est-ce qui peut empêcher un assassinat, excepté Dieu? Et ne vous a-t-il pas montré, par une protection éclatante, que la vie

des hommes utiles aux nations était dans ses mains? Mais nous, Messieurs, ne laissons pas plus long-temps reposer toutes les destinées de la France sur une seule tête, et le pays vivre et mourir dans un seul homme! S'il est vrai qu'il en soit ainsi et que la mort du roi eût été la ruine de la patrie, hâtez-vous de mettre le salut du pays dans ses institutions et non pas dans un homme! Hâtez-vous de lui donner, par des lois plus mâles et plus énergiquement libres, la force de vivre de sa propre vie et de se venger au coup qui la frapperait dans son chef; hâtez-vous d'achever son éducation politique, ou si vous jugez l'œuvre impossible, si le cri du devoir s'élève, si le cri du *salve qui peut* de la société s'échappe ainsi à chaque occasion de vos conseils, avertissez franchement, courageusement le pays, et dites-lui de se préparer à d'autres destinées, si celles que vous lui avez faites sont si viagères et si fragiles!

Je repousse donc et cette loi et presque tout le système de lois qui l'accompagne, à l'exception de quelques bonnes mesures que les mœurs et la conscience publique réclament. Je les repousse comme inutiles et oppressives. Je les repousse parce qu'elles seraient le plus étonnant démenti qu'un pays se fût jamais donné à lui-même. Il a combattu 40 ans pour la liberté de la discussion, et il reviendrait de 40 années en arrière dans un seul vote! Je ne suis pas un homme de juillet, mais je suis un homme du pays et du temps; la honte du pays et du temps rejaitrait sur nous tous! Je repousse ces lois, parce que, si elles étaient acceptées, nous rentrerions bientôt sous le joug des tyrannies intellectuelles, des orthodoxies de police et des bureaux d'esprit public; et que la révolution de juillet ne paraîtrait bientôt plus dans l'histoire que comme un événement sans signification et sans portée, que comme un escamotage de pouvoir et une duperie de plus de la liberté. Croyez-moi, Messieurs, il n'est pas bon ni pour nous ni pour vous qu'il en soit ainsi: les peuples parlent quelquefois à ceux qui les asservissent, jamais à ceux qui les trompent. Croyez-moi encore, vos lois iraient directement contre leur but. Si nous étions vos ennemis, comme vous le dites, nous nous hâterions de vous les voter, en haine de vous et comme un présent mortel. L'événement qui nous remue tous est plus fort que toutes vos lois: quelle loi plus forte et plus éloquente que ce roi et ses fils sous une pluie de balles, cet illustre maréchal les couvrant de son sang, ces trente-deux cadavres jonchant le pavé de nos rues, ces quatorze cercueils traversant, entourés du deuil de toutes les âmes, la capitale consternée? Voilà des spectacles qui repoussent du crime par l'horreur, comme la presse par le dégoût! Voilà des lois comme Dieu les fait, toutes puissantes, toutes palpantes, toutes pleines d'enseignements sur l'imagination et le cœur des masses! Laissez agir seules ces grandes paroles et plus durable que vos lois d'un jour.

Je vote contre le projet de loi.

M. le président: La parole est à M. Madier-Montjau.

Au centre: L'orateur est absent.

La séance est levée à six heures un quart.

### (Correspondance particulière du CENSEUR.)

Séance du 22 août.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

A une heure précise, M. le président Dupin monte au fauteuil. La salle est complètement déserte.

Les tribunes publiques sont beaucoup moins garnies que ne devrait le faire supposer l'importance du projet de loi en discussion.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Après quelques rapports sur des pétitions sans intérêt la chambre reprend la discussion du projet de loi sur la presse.

MM. Thiers et Humann sont seuls au banc des ministres.

La parole est à M. Madier de Montjau.

Messieurs, s'il était vrai, comme on l'a dit hier, que la patience est le seul obstacle qu'on puisse efficacement opposer aux efforts de la presse, il y a long-temps que nous n'aurions plus à nous plaindre de ses excès; il y a long-temps que nous ne verrions plus la république unissant son désespoir à celui d'une faction à jamais abattue, faire flotter devant nous le drapeau rouge et le drapeau blanc réunis. (Rires et murmures.) Et c'est notre trop longue patience au contraire qui a fait l'audace et la témérité de la presse. Il faut enfin répondre d'une manière énergique, à ces attaques de quelques fouguesux anarchistes qui nous reprochent d'avoir abandonné la révolution de juillet, quand nous n'avons fait que consolider ses bases; mais, ils ont la mémoire courte, nos adversaires, quand ils nous demandent ce que nous avons fait dans l'intérêt du peuple; quand ils nous demandent si nous n'avons rien à expier; les faits parlent, ils disent ce qu'ont fait pour la France ses véritables amis, ils prouvent leurs efforts constants pour repousser les constantes attaques de l'anarchie. Non, nous n'avons rien à expier, mais nous avons encore à combattre et à vaincre...

La presse, dit l'orateur, va recevoir de nous, une liberté sage et modérée, la meilleure sauve-garde de toutes les autres. (Rires ironiques à gauche.) J'avoue que dans le principe, l'article 69 de la charte m'avait inspiré quelques doutes à cet égard, je craignais qu'en l'interprétant, on ne vît flétrir une loi indispensable, du titre d'inconstitutionnelle.

A gauche: Ah! ah!

Mais un examen approfondi est venu dissiper mes doutes et mes craintes, et porter dans mon esprit une pleine et entière conviction.

Une voix: Vous êtes facile à la conviction.

Nous ne suivrons pas M. Madier dans sa longue et emphatique apologie du projet de loi, à laquelle les centres ne prêtent qu'une très faible attention.

Rassurez le pays, s'écrie l'orateur, rassurez le pays tremblant devant le despotisme de la presse; c'est le plus saint de vos devoirs. Soyez sourds encore à ces clameurs que vous avez tant de fois bravées; ne reculez pas devant cet apocalypse politique que prêchent à la fois les carlistes et les niveleurs.

M. de Montjau descend de la tribune au milieu des murmures des extrémités.

M. Blin de Bourdon a la parole, et après un court exorde improvisé contre les principes émis par M. Madier de Montjau, dépose un discours écrit, dont le bruit des conversations nous empêche de saisir les premières lignes.

L'orateur s'élève surtout contre la disposition du projet qui tendrait à accuser d'attentat contre la sûreté de l'état et à rendre justiciable de la chambre des pairs, le publiciste qui, dans le feu de la composition, aurait eu le tort, grâce sans doute, de laisser échapper une parole offensante pour la personne du roi. Il ne voit pas dans ce fait un caractère de crime assez punissable pour motiver une pareille rigueur.

Il combat ensuite l'élevation excessive des cautionnements, qui prononceraient sans procès et sans appel la confiscation des droits les plus sacrés et les mieux acquis.

Il ne pense pas d'ailleurs que cette mesure soit profitable au ministère, par cela même qu'elle anéantirait un trop grand nombre de journaux, et en même temps le principe vital de tout gouverne-

ment constitutionnel dans les éléments d'une opposition sage et éclairée.

Un jour viendra, dit l'orateur, où la justice, effrayée des rigueurs excessives d'une telle loi, se refusera à son application. (M. Guizot sourit.)

M. Blin de Bourdon termine en votant le rejet pur et simple.

M. Duvergier de Hauranne : Il est temps d'opposer une digne efficace aux efforts toujours turbulents des partis pour exciter les esprits, fomentent les haines et armer les bras. Songez bien qu'il faut, avant tout, obéir au besoin des circonstances, qu'il faut mettre de côté toute idée philosophique en présence du projet de loi, pour n'y voir que la raison politique. Nous ne sommes pas une académie de législation, mais une chambre chargée de veiller sans cesse et par tous les moyens, au repos et à la sécurité du pays. Ce n'est donc que sous le rapport politique que je veux examiner les dispositions de la loi qui nous est proposée.

Nous avons trop long-temps laissé conspirer au grand jour ce parti qui, le lendemain de la révolution qu'il se vantait d'avoir faite tout seul (murmures), s'est déclaré le mortel ennemi de la royauté et a, depuis cinq ans, levé la tête contre nos institutions les plus saintes et contre la personne sacrée du roi de notre choix. Soyons fermes enlin, et tombent devant nos résolutions les dangereuses espérances et les violences fanatiques des légitimistes et des républicains ! (Approbation au centre.)

M. Duvergier de Hauranne, après avoir fait la part du parti légitimiste et du parti républicain, demande s'ils sont les seuls que le gouvernement ait à combattre. Sont-ils les seuls qui cherchent à entraver aujourd'hui des dispositions toutes paternelles ? Sont-ils les seuls qui cherchent à flétrir par d'odieuses inductions les mesures les plus sages, les plus humaines, les plus douces, les plus modérées que le gouvernement puisse adopter dans les circonstances présentes. (Explosion de rires et de murmures aux extrémités.)

Non, Messieurs, ils ne sont pas les seuls ; n'avons-nous pas eu à souffrir qu'à cette tribune même on vint, en notre présence, contester le principe du gouvernement que nous avons établi, et donner ainsi l'exemple le plus funeste et consacrer les doctrines les plus immorales. (Nouveaux murmures à gauche. M. Garnier-Pagès rit de tout son cœur.)

Point de faiblesse donc ; usons d'une juste et indispensable rigueur, et n'oublions pas encore une fois que pendant que nous dormons, nos ennemis veillent ; que pendant que nous pardonnons, ils menacent ; que pendant que nous déposons nos armes, ils aiguissent les leurs.

Parlant ensuite de l'attentat de Fieschi, l'orateur, tout en déclarant qu'il ne sait si le crime est ou non isolé, si l'assassin a eu ou non des complices, fait néanmoins remarquer qu'avant la journée du 28, bien des gens savaient qu'il se passerait quelque chose. Ce n'est pas, dit-il, la première ni la seconde fois qu'on a attenté à la vie du roi ; on pourrait même dire que depuis quelque temps il y avait sur plusieurs points comme une épidémie de régicide.

A gauche : Allons donc ! il n'y a que vous qui ayez remarqué cela.

L'orateur parlant des motifs par les quels il a cru prouver l'indispensable nécessité de la loi, renchérit, s'il est possible, sur M. Madier de Montjau dans l'éloge qu'il en fait.

Vous saurez, Messieurs, dit en terminant l'orateur, vous saurez dignement répondre aux vœux de l'immense majorité qui veut notre gouvernement tel qu'il est, en aidant ceux qui sont chargés du pouvoir à conduire doucement le pays dans la voie des améliorations morales et des accroissements matériels, et en terminant ainsi l'œuvre commencée depuis 45 ans. Je n'hésiterai pas un instant, pour ma part, à voter pour toutes les dispositions de la loi ; nous avons pour nous la justice et la vérité ; sachons avoir du courage ; si nous venions à échouer faute d'avoir voulu, nous aurions mérité notre sort.

M. Duvergier reçoit, en descendant, les félicitations empressées de M. Fulchiron et autres.

M. le président : La parole est à M. Bignon.

## CHAMBRE DES PAIRS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 22 août.

À deux heures et demie, le procès-verbal est lu et adopté sans opposition.

MM. les pairs sont en petit nombre.

MM. Duperré et de Broglie occupent seuls le banc des ministres. M. le président du conseil présente à la chambre le projet portant demande d'un crédit de 500,000 fr., pour combattre la propagation des épidémies dans le midi de la France.

M. Tripié présente, au nom d'une commission spéciale, le rapport de la loi concernant les cours d'assises.

Il propose un amendement dont le but est de confier à la cour le pouvoir conféré par le projet au président de la cour d'assises, d'ordonner que la force pourra être employée pour contraindre les prévenus à comparaître à l'audience.

La discussion sur cette loi est fixée à mardi prochain.

À trois heures la séance est levée.

## CHRONIQUE.

Un de ces hommes qui ne sont contents de rien et qui trouvent toujours matière à critiquer, disait à M. Dupin au sortir de la séance d'hier : Comment, Monsieur, vous avez dit que vous aimeriez mieux voir adopter la majorité de 7 contre 5, que de voir rétablir le principe de l'adjonction ? — « Oui, Monsieur, lui répondit avec vivacité M. Dupin, j'aimerais mieux mourir de la peste que de la corde : cela veut-il dire que j'aime la peste ? » (Impartial.)

— On lit dans le *Journal de l'Aube* :

« Neuf heures du soir. — La population entière de notre ville est sur pied, se portant en foule vers le faubourg St-Martin pour voir les voitures qui conduisent les condamnés de Lyon à Clairvaux. Ces voitures sont au nombre de cinq, attelées de quatre chevaux et escortées de deux gendarmes chacune, courant au grand galop. Il règne dans la multitude une sorte de stupeur qui n'est interrompue que par quelques cris perçants, que nous ne pouvons pas bien discerner. L'autorité avait pris les mesures les plus sévères pour empêcher toute espèce de conflit. Les voitures ne traversent pas la ville, elles tournent les promenades. »

— Voici les détails que donne le *Messenger* sur l'évasion des trois prisonniers politiques : La police de M. Gisquet devient de plus en plus éton-

nante pour l'habileté et les succès de sa surveillance. Au train dont vont les choses, les prisons où elle retient les ennemis réels ou présumés de l'ordre seront bientôt les seuls lieux de Paris où l'on jouira de la liberté individuelle dans toute sa latitude.

Voici encore trois détenus politiques qui s'en vont de Ste-Pélagie ; mais ceux-ci ne se sont pas donné la peine de creuser un souterrain : ils sont tout bêtement sortis par la porte ordinaire, dont ils avaient trouvé les clés sous leur main. C'est Couder, dit-on, le détenu légitimiste, qui, ayant fait cette trouvaille, en a fait part à Richemont, le soi-disant Louis XVII, et à Rossignol, condamné de juin. Ils ont pris pour leur évasion l'heure où les agents et employés sortent d'habitude le soir ; l'un d'eux avait sous le bras un grand portefeuille, et en passant auprès de la sentinelle, il a dit très haut à ses camarades :

« Décidément cette prison est mal construite, elle est trop favorable aux évasions ; il faut qu'elle soit évacuée, et je vais faire mon rapport dans ce sens à l'autorité supérieure. »

Le fonctionnaire, en entendant cela, a pris les évadés pour des architectes du gouvernement, et n'a eu garde de les troubler dans leur retraite.

On assurait aujourd'hui que M. Gisquet venait enfin de donner sa démission : il reste à savoir si elle sera acceptée.

Les faits sont rapportés de la manière suivante par le *Journal de Paris* :

Il existe dans la prison de Ste-Pélagie un pavillon où sont renfermés d'ordinaire les hommes de lettres et les détenus politiques qui, par leur conduite paisible, ont mérité de ne pas être soumis à la règle sévère de la prison.

Ce pavillon était habité depuis quelque temps par MM. Rouen, gérant du *National*, Orelly, Couder, condamné dans l'affaire de la rue des Prouvaires, Rossignol, condamné de juin, et Hébert dit Richemont, condamné récemment à douze ans de détention.

Il paraît que ce dernier a réussi à se procurer, par l'entremise d'un employé de la prison, la clé d'une porte qui communique dans la cour des cuisines. Hier, à 8 heures du soir, il s'est échappé par cette porte, accompagné des sieurs Couder et Rossignol.

Le factionnaire, malgré la consigne qui lui avait été donnée d'exiger le mot d'ordre, même des employés de la prison, a négligé cette précaution, et a laissé passer les trois prisonniers sur l'affirmation qu'ils étaient employés de la prison.

Tout annonce qu'Hébert, dit Richemont, est l'auteur du projet d'évasion, et qu'il a entraîné les deux autres dans sa fuite par des promesses ou de l'argent ; car Couder et Rossignol avaient déjà accompli une grande partie de leur peine, et leur conduite régulière les avait fait porter sur la liste de présentation des grâces.

L'employé soupçonné d'avoir favorisé la fuite de ces prisonniers est en état d'arrestation.

## EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — Nous avons reçu par le paquebot le *Sheldrake* des correspondances et journaux de St-Thomas du 17 juillet. Ils portent qu'une révolution a éclaté à Caracas, et annoncent l'arrivée en cette ville du président de Venezuela sur le schooner l'*Arrivée*, de la Guyane.

Cette révolution, dirigée par le général Moréno, a éclaté le 10 juillet. L'hôtel du président a été brûlé, et il a reçu l'ordre de se démettre de ses fonctions. Il a refusé. En conséquence, il a été enlevé et mis à bord de l'*Aurore*, puis dirigé sur Saint-Thomas.

Une grande consternation régnait dans ce pays. Toutes les affaires étaient interrompues. On avait expédié de St-Thomas des secours à Caracas. (Globe.)

— Le général Paez a été déclaré président. On n'a eu à regretter dans cette révolution la perte d'aucun homme. (Courrier.)

— Nous avons reçu les journaux des Etats-Unis jusqu'au 24 juillet.

La question de l'abolition de l'esclavage a produit une vive fermentation dans toutes les parties de l'Union, et il a éclaté quelque tumulte à Philadelphie.

La plupart des journaux hostiles à l'abolition déclarent qu'elle remettrait toutes les plantations entre les mains des nègres et qu'aucun blanc ne pourrait vivre dans les domaines. La perspective d'une confédération de républiques de noirs près des domaines où ne se trouvent pas des esclaves, suffit assurément pour créer l'alarme. La moisson donne de belles espérances en Amérique. (Idem.)

— On lit dans les journaux de New-York, du 25 juillet, que dans un banquet public donné le 17 à M. Livingston, ambassadeur d'Amérique à Paris, ce diplomate a parlé sans réserve sur les dernières négociations et sur les actes de la législature française. En parlant de la condition mise par la chambre des députés au paiement des 25 millions, il a dit :

« Si un seul mot d'explication additionnelle est exigé, la bonne intelligence entre les deux pays est encore une fois interrompue et peut-être détruite. »

La voix du pays, grâce au ciel, s'est prononcée à ce sujet. Si M. Livingston a exprimé, outre l'opinion du pays, celle de son gouvernement, l'induction à tirer de ce langage doit être que les difficultés avec la France sont aussi loin d'être réglées qu'il y a vingt ans. (Times.)

— D'après les lettres des Etats-Unis, André Jackson est l'homme le plus populaire de ces contrées. Il paraît qu'après avoir battu et humilié la parti de la banque, il s'occupe maintenant avec succès de la nomination de son successeur.

Ces lettres confirment que le glorieux exemple de l'Angleterre à l'égard de l'émancipation des nègres n'a pas été perdu pour l'Amérique ; mais la lutte sera sérieuse. Les questions de l'émancipation des noirs et de la présidence future des Etats-Unis sont les deux seules grandes sources d'agitation chez les Américains ; car la dispute avec la France n'aura aucun résultat grave, et elle n'occupe plus l'attention publique. (Morning-Herald.)

## ANNONCES DIVERSES.

(1219) A VENDRE. — Une propriété située dans le Beaujolais, près Villefranche, d'un très bon rapport, sujette à se revendre en détail, se composant d'une maison de maître et fermier, puits, jardin, vignes, prés, terres, verchères, bois et verger ; le tout d'un revenu de 4,900 fr.

La propriété peut se livrer de suite, et exempte d'hypo-

thèques. On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Perrussel, rue Trois-Maries, n° 12, chargé de montrer le plan de ladite propriété, et faire part des conditions de la vente.

(1167 8) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un Fonds de ferblantier-lampiste, bien achalandé. S'adresser rue Grenette, n° 36, à Lyon.

(1200 3) A VENDRE pour cause de santé. — Un fonds de café bien achalandé, et ayant une clientèle bien suivie, situé aux Brotteaux, place Louis XVI, à l'angle de la rue de l'Eglise. S'y adresser.

(1201 4) A VENDRE. — Deux belles voitures (calèches) pour la ville et le voyage. — Un cabriolet de ville. S'adresser chez MM. Tiers et Co, rue Vaubecour, n° 11.

(1206 3) A VENDRE. — Cinq chevaux arabes. S'adresser hôtel de l'Ecu-de-France, à la Guillotière.

(1217 2) A VENDRE. — Deux bons chevaux de carrosse, une jolie calèche et un cabriolet. S'adresser quai St-Vincent, n° 66, au 3<sup>e</sup>.

(1185 4) A VENDRE ou A LOUER. — Un établissement de maison de santé, dans le meilleur état, situé à la Croix-Rousse.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements. S'adresser à M<sup>e</sup> Quatin, notaire, quai St-Antoine, n° 11.

## PROGRÈS CHIMIQUE.

NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'a obtenu de nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'*Eau anglaise*, dont le dépôt vient d'être importé de Londres, n'était pas connue en France : elle teint réellement à la minute et pour toujours, en toutes nuances, les cheveux et favoris qu'elle rend doux et brillants ; ne salit ni la peau ni les chapeaux, ne change et ne déteint jamais. On peut faire teindre devant soi une mèche blanche ou rousse, l'emporter et n'acheter qu'après conviction. On peut aussi se faire teindre au dépôt, chez soi, en ville ou à la campagne, la chevelure, les moustaches ou les favoris, à des prix convenus, et ne payer qu'après la réussite. Les flacons sont de 6 francs, les doubles 10 francs.

On trouve au même dépôt les petites oreilles cornets, instrument acoustique perfectionné, fort léger, qui tient seul sur la tête, et rend de suite aux personnes les plus sourdes la finesse de l'ouïe. Une dame peut le cacher facilement dans sa coiffure.

Prix fixe : 18 fr. ; le porte-voix acoustique, autre instrument à l'aide duquel on se fait entendre des personnes sourdes presque sans émission de son ; particulièrement utile aux ecclésiastiques pour la confession. — Prix : 15 fr. On essaie avant d'acheter.

S'adresser à Lyon, au Dépôt, rue Saint-Dominique, n° 4, au 1<sup>er</sup>, jusqu'au 25 de ce mois seulement. (1141 5)

AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, N° 295, A PARIS.

DÉPÔT GÉNÉRAL DES FERMIERES DE

VICHY.

PASTILLES DE VICHY : 2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte dans les Dépôts.

Ces pastilles, recommandées par les médecins, divisent les glaires, neutralisent les aigreurs de l'estomac, excitent l'appétit, facilitent la digestion. Leur efficacité est reconnue contre la gravelle et les affections calculieuses. (Une instruction est dans chaque boîte.)

AVIS ESSENTIEL. — Les pastilles marquées du mot *Vichy*, ne se délivrent qu'en boîtes avec le cachet de l'établissement et la signature des fermiers.

Dépôts chez MM. les pharmaciens suivants : Vernet, place des Terreaux, à Lyon, n° 13 ; Trouillet, à Vienne ; Brossat, à Bourgoin ; Voiturel, à Villefranche ; Michel, à Tarare ; Dallet, à St-Etienne ; Lemercier, à Roanne. (1020 3)

## AVIS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle pomme contre les cors aux pieds, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement.

Dépôts à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n° 15, et chez Moreau, parfumeur, place des Terreaux, n° 2. (892 15)

(1218) RÉGIME ALIMENTAIRE.

Chocolat analeptique au Salep de Perse.

Depuis long-temps les médecins recommandent le chocolat analeptique de MM. Debauve et Gallais aux personnes débilitées, et à celles dont l'estomac est affaibli, soit par l'âge ou des maladies, soit par des excès, des fatigues ou des impressions morales, soit encore par l'abus des fruits et des substances relâchantes ; en 1832, ils le prescrivirent avec le plus grand succès comme régime alimentaire préservatif du choléra.

Ce chocolat convient aussi dans la convalescence du choléra et de la cholérine.

Le dépôt des chocolats de MM. Debauve et Gallais est établi à Lyon, chez Pérachon et compagnie, rue St-Pierre.

BOURSE DE PARIS du 22 août.

Les nouvelles de Madrid du 16 ont jeté la consternation parmi les hants spéculateurs. Ils ne croient pas à une intervention en Espagne, mais ils savent que de nouvelles troupes viennent d'être envoyées sur la frontière, et ils craignent que le mouvement révolutionnaire ne se propage hors de la Péninsule.



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.